

# Recueil d'indicateurs sur le tourisme social en Wallonie – années 2019 et 2020

Décembre 2021

## Synthèse :

2

### **Introduction :**

- Ce document reprend une série d'indicateurs relatifs au secteur du tourisme social pour les années 2019 et 2020. Il couvre le poids économique du secteur mais également sa contribution aux dimensions plurielles du tourisme.
- Le secteur du tourisme social est défini comme l'ensemble des centres d'hébergement liés à des associations reconnues comme association de tourisme social par le CGT<sup>1</sup>, en vertu du Code wallon du tourisme.

### **Poids économique :**

- Les centres d'hébergement emploient près de 600 personnes en Wallonie francophone. Le secteur a enregistré environ 950.000 nuitées en 2019 et 500.000 en 2020 soit entre 10 et 11% de l'ensemble des nuitées en Wallonie.
- Comme dans de nombreux secteurs, la crise sanitaire a eu un impact considérable sur l'activité du secteur en 2020 : le chiffre d'affaires et la fréquentation ont baissé presque de moitié mais l'impact sur le volume de l'emploi n'a été que de 4%.

### **Contribution aux dimensions plurielles du tourisme :**

- Plus des deux tiers des centres d'hébergement ont pris des initiatives qui vont au-delà des dispositions du Code wallon du tourisme en ce qui concerne le tourisme social, essentiellement en proposant des nuitées à des tarifs inférieurs aux tarifs qu'ils pratiquent habituellement pour leurs affiliés.
- Les collaborations entre les centres d'hébergement et les structures sociales sont très fréquentes. Elles concernaient trois quarts des centres en 2019 et deux tiers d'entre eux en 2020. On estime qu'en 2019, environ 146.000 nuitées ont été concernées par ce type de collaboration et 86.000 nuitées en 2020.
- Pour près d'un tiers des centres d'hébergement, plus d'un quart des produits alimentaires provient de producteurs locaux ou équitables. Environ 80% des centres d'hébergement ont également mené des actions visant à mettre en avant producteurs locaux et patrimoine local.
- En moyenne 85% des centres d'hébergement ont organisé des actions ou des animations à l'éducation à la citoyenneté, à la protection de l'environnement, au vivre ensemble. Au total, cela représente 10.315 actions en 2019 et 2.145 en 2020.
- Près d'un tiers des centres d'hébergement possèdent une certification environnementale. Dans deux tiers des cas, il s'agit du label Clé verte. Plus

---

<sup>1</sup> Dans la suite du document il sera fait référence à ces centres d'hébergement liés à des associations de tourisme social chaque fois que les termes « centres d'hébergement » ou « centre d'hébergement de tourisme social » seront utilisés.

largement, environ 80% des centres d'hébergement ont pris des mesures pour réduire leur consommation d'énergie et d'eau et réduire leur production de déchets et/ou en favoriser le recyclage. De plus, environ un tiers des centres d'hébergement ont pris des mesures pour favoriser le recours aux transports en commun.

- Enfin, 80% des centres sont accessibles toute l'année et près de quatre sur dix disposent d'au moins une chambre pour personne à mobilité réduite (auto-déclaration). De plus, 3% des centres d'hébergement ont été certifiés par Access-i, ce qui est beaucoup plus important proportionnellement que pour les autres types d'hébergements touristiques en Wallonie.

## Table des matières :

1.	Introduction .....	5
2.	Méthodologie .....	7
2.1.	Sources.....	7
2.1.1.	Cadastre du tourisme social .....	7
2.1.2.	Sondage auprès des centres d'hébergement de tourisme social.....	7
2.1.3.	Autres sources.....	7
2.2.	Méthodes de calcul.....	8
2.2.1.	Poids du secteur .....	8
2.2.2.	Inclusion sociale.....	8
2.2.3.	Soutien à l'économie locale & solidaire.....	8
2.2.4.	Réduction de l'impact environnemental .....	9
2.2.5.	Accessibilité .....	9
3.	Résultats.....	9
3.1.	Poids du secteur.....	9
3.2.	Inclusion sociale.....	13
3.3.	Soutien à l'économie locale & solidaire.....	16
3.4.	Sensibilisation et éducation.....	18
3.5.	Réduction de l'impact environnemental .....	19
3.6.	Accessibilité .....	23

# 1. Introduction

Ce document reprend une série d'indicateurs relatifs au secteur du tourisme social pour les années 2019 et 2020. Il vise à poursuivre et approfondir le travail d'objectivation du poids économique du secteur du tourisme social en Wallonie déjà mené précédemment<sup>2</sup>, et d'y intégrer une analyse de sa contribution aux dimensions plurielles du tourisme.

En effet, il nous a paru nécessaire de compléter l'analyse du poids économique du secteur par une estimation de sa contribution à d'autres dimensions du tourisme qu'elles soient sociales, culturelles ou environnementales (d'où le mot « pluriel ») qui sont directement liées à ses valeurs et missions spécifiques.

Ce secteur est défini comme l'ensemble des centres d'hébergement, situés en Wallonie francophone, liés à des associations reconnues comme association de tourisme social par le CGT, en vertu du Code wallon du tourisme<sup>3</sup>. Compte-tenu du champ d'application de ce code, seuls les centres d'hébergement situés sur le territoire wallon, mais en dehors de la communauté germanophone, sont pris en compte dans cette analyse.

La liste des dimensions reprises et des indicateurs qui y sont liés est basée sur le cadre européen ETIS<sup>4</sup> qui vise le suivi des performances en termes de tourisme durable des destinations touristiques. Elle a été complétée et adaptée dans certains cas afin d'appréhender le plus adéquatement possible la réalité de ce secteur spécifique dont les valeurs et les pratiques diffèrent des autres types d'hébergement touristique.

Cet exercice couvre, en partie, la période de crise sanitaire puisque l'année 2020 est couverte, et permet donc également d'évaluer les effets de la crise sur le secteur. Cela implique également que le niveau de certains indicateurs, en particulier les indicateurs économiques, peut être anormalement bas à cause de la crise.

L'objectif est d'actualiser régulièrement ce recueil d'indicateurs afin qu'il puisse devenir un outil de monitoring de l'état du secteur et de sa contribution aux dimensions plurielles du tourisme.

Ce document est structuré en deux parties :

- D'une part, une présentation des sources utilisées et de la méthodologie appliquée pour les traiter.
- D'autre part, des résultats à proprement parler qui sont divisés en plusieurs sections correspondant aux différents aspects analysés dans ce recueil d'indicateurs.

---

<sup>2</sup> Enquêtes menées auprès du secteur via l'OITS et traitées par le CGT.

<sup>3</sup> Article 313D et suivants.

<sup>4</sup> European Tourism Indicators System for sustainable destination management : [https://ec.europa.eu/growth/sectors/tourism/offer/sustainable/indicators\\_en](https://ec.europa.eu/growth/sectors/tourism/offer/sustainable/indicators_en)



## 2. Méthodologie

Afin de constituer ce recueil d'indicateurs, plusieurs sources ont été mobilisées. Elles sont décrites en détail ci-dessous.

Ces différentes sources ont été exploitées afin de produire les indicateurs selon une méthodologie également explicitée ci-dessous.

7

### 2.1. Sources

#### 2.1.1. Cadastre du tourisme social

Le cadastre du tourisme social est mis à jour régulièrement par le CGT et reprend des informations sur toutes les associations reconnues comme association de tourisme social conformément au Code wallon du tourisme.

Dans le cadre de ce recueil d'indicateurs, les données relatives aux capacités et au nombre de centres d'hébergement lié à des associations de tourisme social reprise dans ce cadastre ont été mobilisées.

#### 2.1.2. Sondage auprès des centres d'hébergement de tourisme social

Le CGT, en partenariat avec le Comité technique du tourisme social, a mené un sondage auprès des centres d'hébergement de tourisme social entre le 3 mai et le 23 juin 2021 via un questionnaire électronique.

Ce sondage a été rempli par 57 centres d'hébergement sur 66 répertoriés. L'échantillon interrogé représente une grande partie du secteur autant en termes de nombre de centres d'hébergement interrogés qu'en termes de capacité de ces centres d'hébergement.

	Représentativité pour l'année 2019	Représentativité pour l'année 2020
Capacité (en nombre de lits)	90%	93%
Nombre (en nombre de centres d'hébergement)	83%	86%

C'est pourquoi, malgré le faible nombre absolu d'observations dans l'enquête, la marge d'erreur<sup>5</sup> de celle-ci est de 4,1% pour 2019 et 3,5% pour 2020.

#### 2.1.3. Autres sources

Pour réaliser ce recueil d'indicateurs, les données de Statbel relatives à l'offre d'hébergements touristiques ont également été mobilisées ainsi que des données

---

<sup>5</sup> Marge d'erreur maximum à un niveau de confiance de 95%. L'effet de la part que représente l'échantillon dans la population dans le calcul est basé sur la capacité des centres d'hébergement interrogés.

d'Access-i pour le volet relatif à l'accessibilité aux personnes à besoins spécifiques de ce recueil d'indicateurs.

## 2.2. Méthodes de calcul

### 2.2.1. Poids du secteur

Afin de calculer le poids du secteur pour les variables emplois (en ETP), chiffre d'affaires et nuitées, on a procédé à une extrapolation des données recueillies via le sondage à partir de la capacité des centres d'hébergement. Les résultats obtenus ont donc été divisés par la part que les répondants à la question représentaient dans le secteur en termes de nombre de lits.

Cette méthode est extrêmement fiable vu la représentativité des répondants aux questionnaires en termes de capacité totale en lits pour les différentes questions relatives au poids du secteur qui est reprise ci-dessous. Cette représentativité varie entre les différentes questions parce que dans certains centres d'hébergement n'ont pas répondu à toutes les questions.

Représentativité de l'échantillon sondé par rapport à l'ensemble des centres d'hébergement en termes de lits pour les questions relatives au poids du secteur		
	2019	Part capacité 2020
emplois (en ETP)	90%	93 %
chiffre d'affaires (en millions d'€)	82%	88%
fréquentation (en milliers de nuitées)	87%	93%

### 2.2.2. Inclusion sociale

Le nombre de nuitées incluant une collaboration avec une structure sociale a été estimé en multipliant le nombre de nuitées rapportées par les centres d'hébergement ayant ce type de collaboration avec la part de nuitées qu'elle représentait pour le centre d'hébergement<sup>6</sup>.

### 2.2.3. Soutien à l'économie locale & solidaire

Pour la question relative à la part de produits alimentaires issue de producteurs locaux ou certifiés équitables, les centres d'hébergement qui sont loués en gestion propre n'ont pas été pris en compte puisque ces centres n'achètent pas de produits alimentaires<sup>7</sup>.

<sup>6</sup> Le pourcentage de nuitées concernées a été défini comme le centre de l'intervalle choisi par le centre d'hébergement, soit 12,5%, 37,5% ou 75%.

<sup>7</sup> Ces centres ont été identifiés comme les centres n'occupant pas de personnel ou ayant mentionné explicitement qu'ils ne fournissaient pas de produits alimentaires aux personnes qu'ils accueillent.



#### 2.2.4. Réduction de l'impact environnemental

Pour l'analyse du taux de certification environnementale, le dénominateur utilisé est le nombre total de répondants au questionnaire, soit 57 comme la réponse à la question était optionnelle.

De plus, les répondants ayant indiqué le label Bienvenue vélo ou la localisation de leur centre d'hébergement dans une zone Natura 2000 ou un Geopark n'ont pas été considérés comme ayant une certification environnementale.

#### 2.2.5. Accessibilité

Pour les questions relatives à l'accès aux non-membres de l'association et aux individuels, les résultats étaient les mêmes pour 2019 et 2020, c'est pourquoi les graphiques ne reprennent pas la distinction par année.

Les résultats relatifs à l'accès aux personnes à besoins spécifiques ne sont pas basés sur le sondage mais sur des données externes.

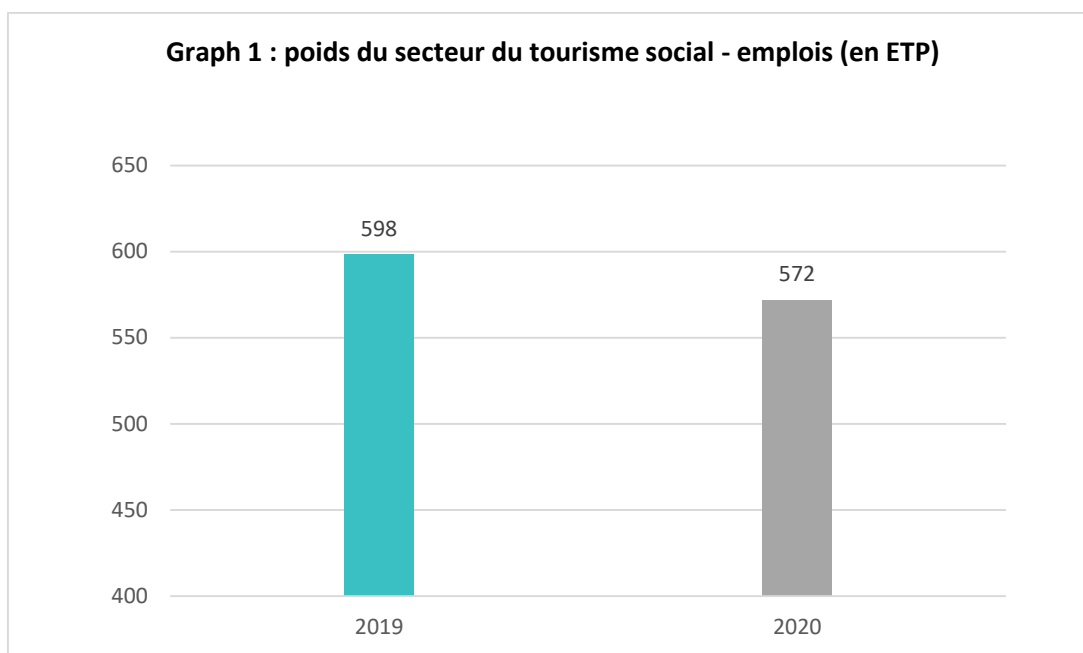
Les ratios sont calculés avec comme dénominateur commun le nombre total de centres d'hébergement de tourisme social actifs en 2020 et le nombre de centres certifiés Access-i en 2020.

La part des centres d'hébergement ayant au moins une chambre pour personne à mobilité réduite est quant à elle calculée à partir d'informations provenant de l'enquête menée par Statbel auprès des hébergements touristiques en 2019 et en 2020.

### 3. Résultats

#### 3.1. Poids du secteur

Les centres d'hébergement emploient près de 600 personnes en Wallonie francophone. On constate une légère baisse de l'emploi dans le secteur entre 2019 et 2020.



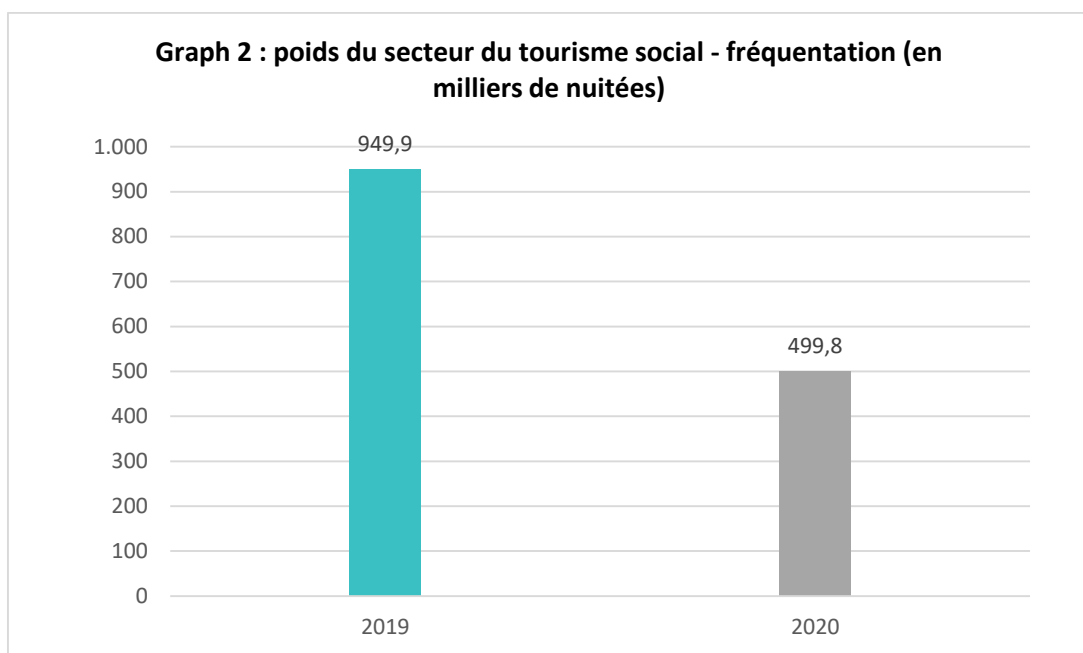
Question :	Combien d'équivalents temps-plein étaient employés dans le centre d'hébergements au cours de l'année (en moyenne ou chiffre communiqué dans le bilan social)
------------	--

Le secteur a enregistré environ 950.000 nuitées en 2019 et 500.000 en 2020. Il est donc un acteur important du tourisme wallon puisqu'entre 10% et 11% des nuitées<sup>8</sup> en Wallonie sont enregistrées dans des centres d'hébergement de tourisme social de Wallonie francophone.

Si l'on rapporte ce nombre de nuitées à la capacité totale du secteur, on arrive à une moyenne annuelle de 115 nuitées par lits. Ce ratio est très proche de ceux obtenus lors de précédentes enquêtes, où il s'élevait à 116 et 115<sup>9</sup>.

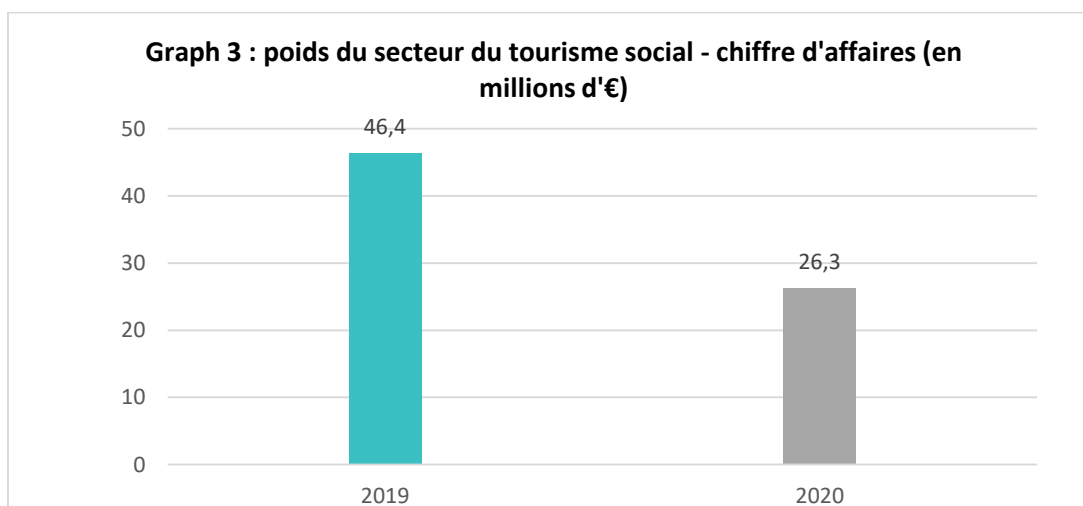
<sup>8</sup> Dans des hébergements autorisés à utiliser une dénomination protégée par le code wallon du tourisme.

<sup>9</sup> Chiffres calculés par l'OWT à partir des données agrégées des enquêtes menées par l'OITS auprès d'un échantillon de centres d'hébergement du secteur en 2017 et 2018.



Question :	Combien de nuitées le centre d'hébergement a enregistré
------------	---

Le secteur a enregistré un chiffre d'affaires d'environ 46,4 millions d'euros en 2019 et 26,3 millions en 2020. Ce chiffre d'affaires est généré par les nuitées dans les centres d'hébergement mais également d'autres activités des centres (petite restauration, location de matériel, stages...).

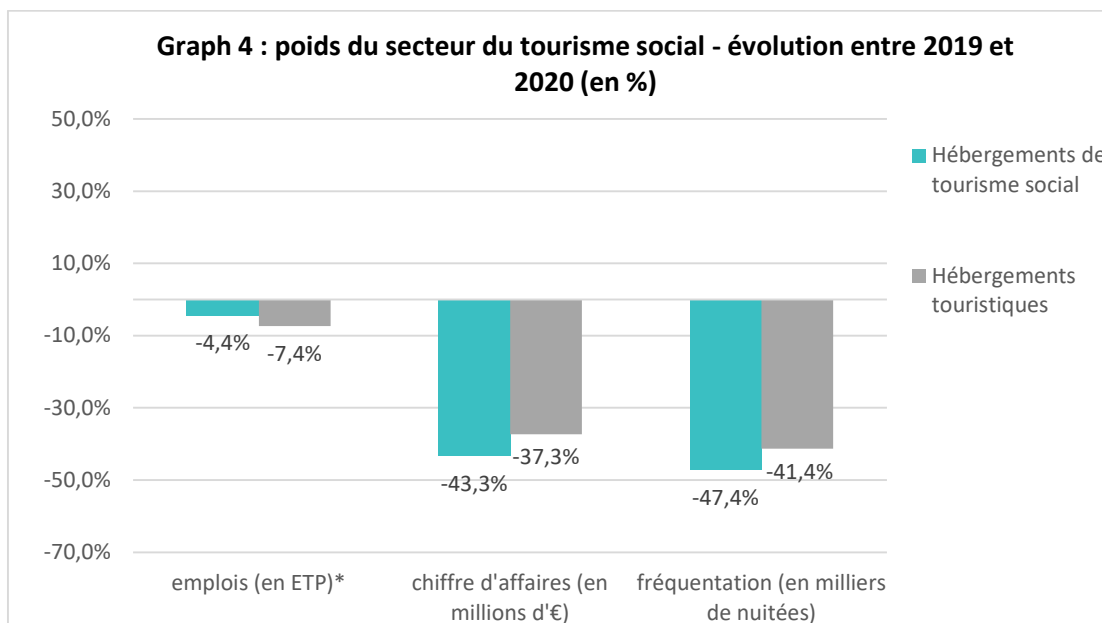


Question :	Quel était le chiffre d'affaires du centre d'hébergement (HTVA et subsides)
------------	---

Comme dans beaucoup de secteurs, la crise sanitaire a eu un impact considérable sur l'activité du tourisme social en 2020. Le chiffre d'affaires et la fréquentation ont baissé presque de moitié en 2020 mais l'impact sur le volume d'emplois a été nettement plus faible puisqu'il n'a diminué que de 4% au cours de la même période.

Si on compare avec les données dont on dispose actuellement concernant l'évolution de ces indicateurs dans le secteur des hébergements touristiques wallon dans leur

ensemble<sup>10</sup>, on constate que la fréquentation et le chiffre d'affaires ont été plus affectés par la crise sanitaire dans le secteur du tourisme social. Néanmoins, l'emploi a quant à lui subi une diminution moins forte dans les centres d'hébergements de tourisme social que dans les hébergements touristiques wallon dans leur ensemble.



\*hypothèse basse de l'analyse menée concernant l'évolution du stock d'emploi en nombre de travailleurs.

<sup>10</sup> Les données en matière d'emplois concernant les hébergements touristiques

## 3.2. Inclusion sociale

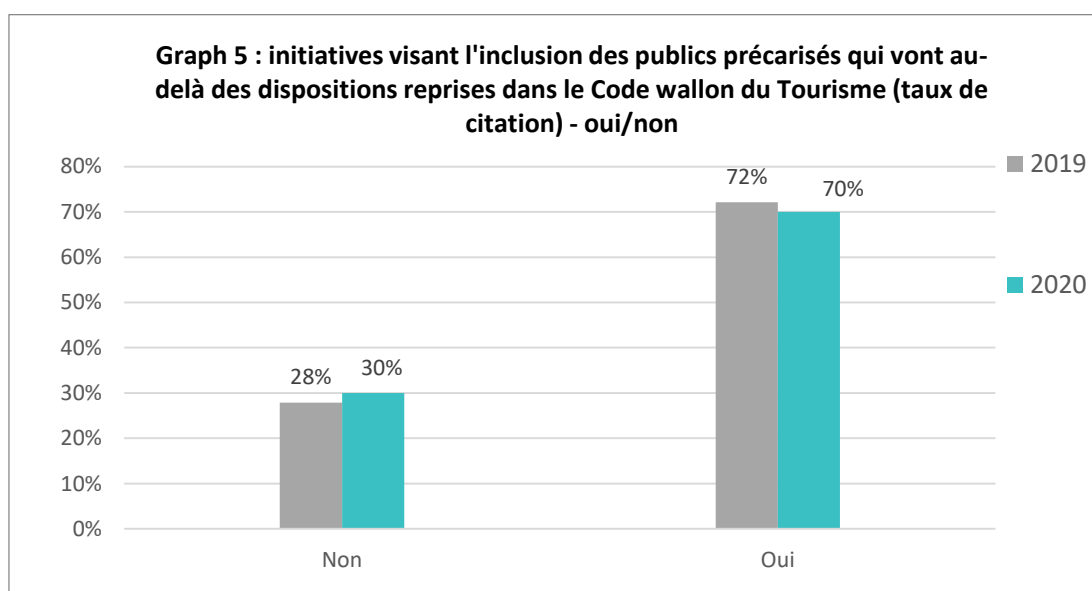
Les centres d'hébergement de tourisme social doivent développer une politique de tourisme social<sup>11</sup> et pratiquer des tarifs plus avantageux pour leurs membres<sup>12</sup>.

En effet, la rémunération des prestations demandées par les centres d'hébergement de tourisme social à ses affiliés ne dépasse pas les trois quarts du prix moyen perçu pour une prestation comparable dans un établissement hôtelier et, les trois quarts du prix pratiqué dans l'établissement d'hébergement touristique concerné à l'égard des non-affiliés.

13

Néanmoins, certains centres d'hébergement vont plus loin que ces dispositions, ce qui a fait l'objet de questions dans le cadre du sondage mené par le CGT.

On constate que plus des deux tiers des centres d'hébergement interrogés ont pris des initiatives qui vont au-delà des dispositions spécifiques au tourisme social du Code wallon du tourisme en 2019 et en 2020.



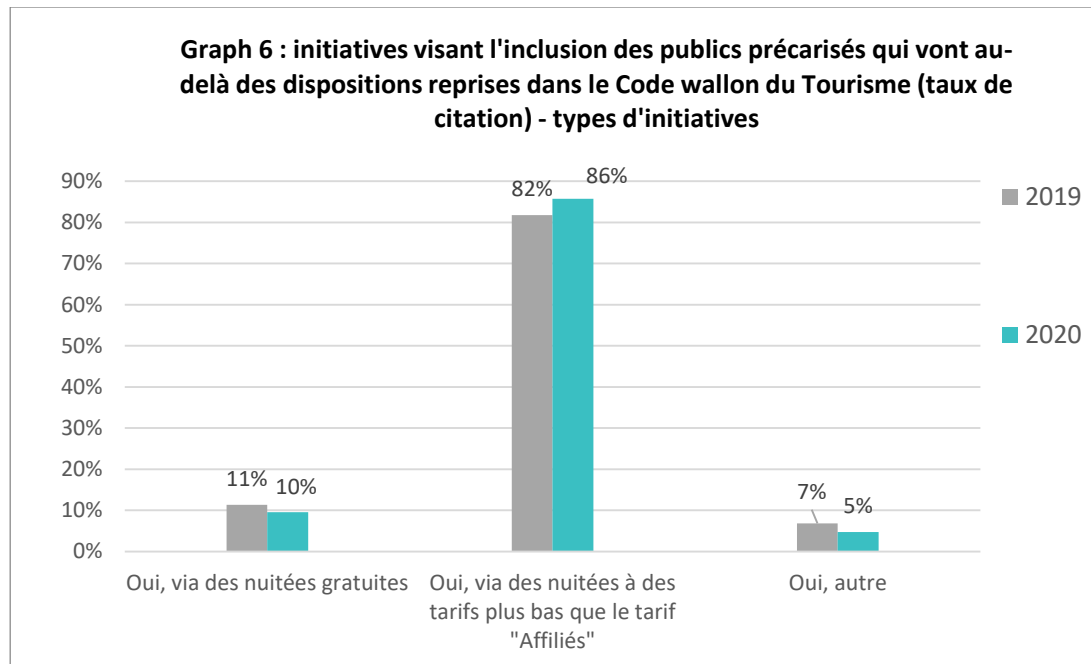
N :	57
Question :	Le centre d'hébergement a-t-il pris des initiatives visant l'inclusion des publics précarisés qui vont au-delà des dispositions reprises dans le Code wallon du Tourisme (prix des prestations plus faibles pour les affiliés)?

Dans plus de huit cas sur dix, ces initiatives portent sur des tarifs plus bas que les tarifs affiliés pour certaines nuitées. Dans des cas moins nombreux, ces initiatives portent sur des nuitées gratuites ou d'autres types d'actions comme la mise à disposition d'un bâtiment complet à coût réduit ou l'utilisation gratuite de matériel (PC et internet). Ces initiatives sont

<sup>11</sup> Article 313D du code wallon du tourisme.

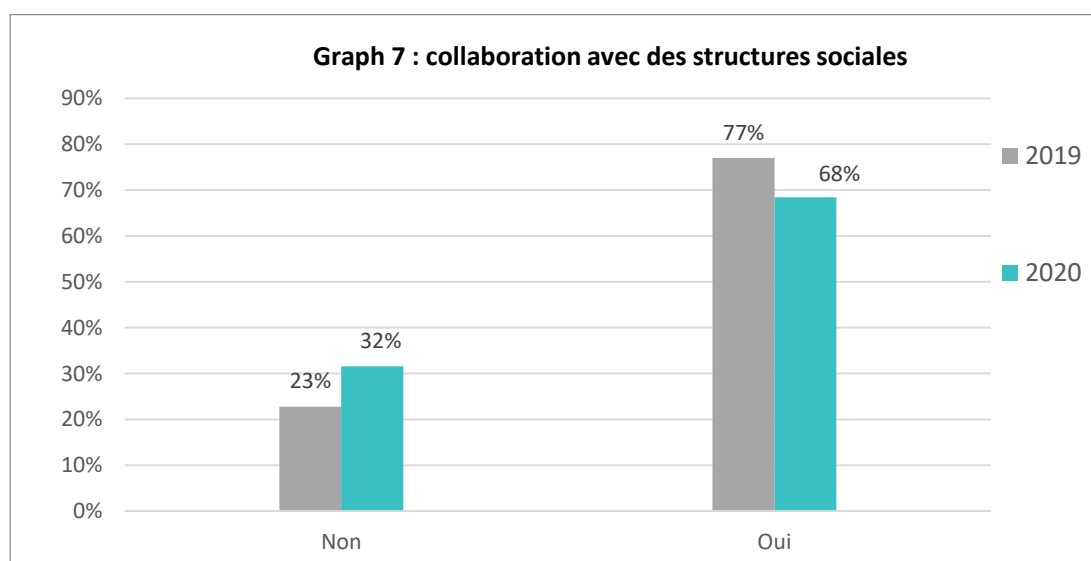
<sup>12</sup> Article 418D du code wallon du tourisme.

généralement prises pour des groupes spécifiques ou dans le cadre de collaborations avec des structures sociales.



N :	57
Question :	Le centre d'hébergement a-t-il pris des initiatives visant l'inclusion des publics précarisés qui vont au-delà des dispositions reprises dans le Code wallon du Tourisme (prix des prestations plus faibles pour les affiliés)?

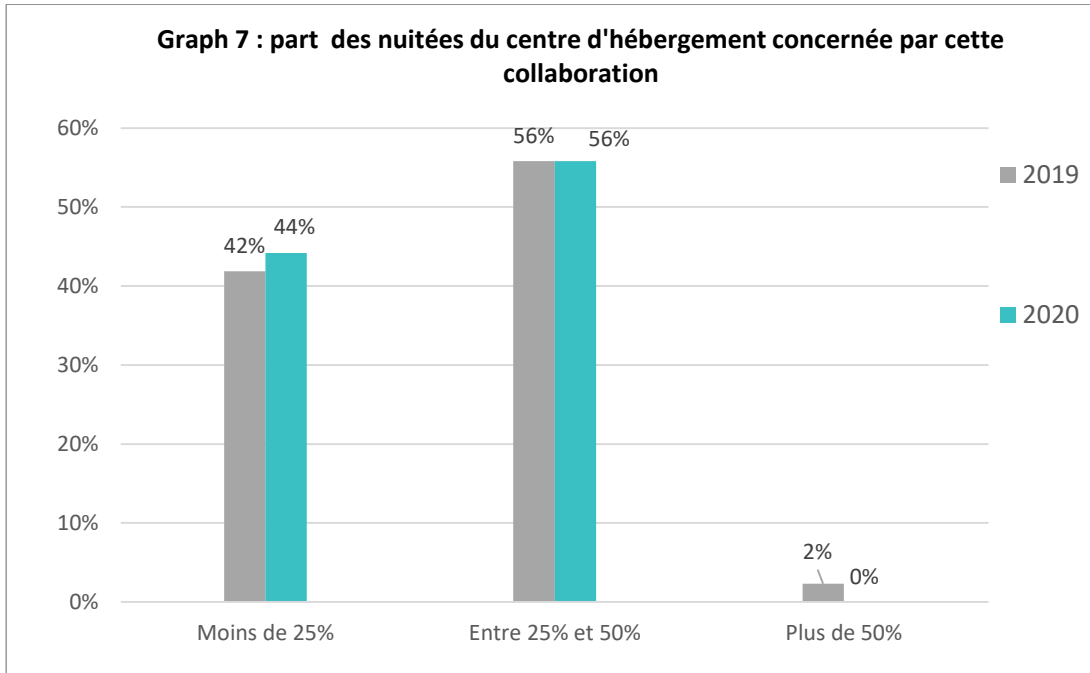
Les collaborations entre les centres d'hébergement et les structures sociales sont très fréquentes. Elles concernaient trois quarts des centres en 2019 et deux tiers d'entre elles en 2020. La diminution entre les deux années est probablement imputable à la durée d'ouverture des centres, fortement réduite en 2020, à cause de la crise sanitaire. Ces collaborations se font principalement avec les CPAS mais aussi avec d'autres acteurs comme les centres de demandeurs d'asile, les maisons de jeunes ou d'autres structures sociales également citées.



N :	57
Question :	Avez-vous collaboré avec des structures sociales (CPAS, refuges, maisons sociales, ...) afin de faciliter les séjours des personnes précarisées dans votre centre?

Ces collaborations concernent une part importante des nuitées des centres d'hébergement concernés. En effet, dans la majorité des cas, elles concernent entre 25 et 50% des nuitées.

Cela permet d'estimer<sup>13</sup> qu'en 2019, environ 146.000 nuitées ont été concernées par ce type de collaboration et 86.000 nuitées en 2020.

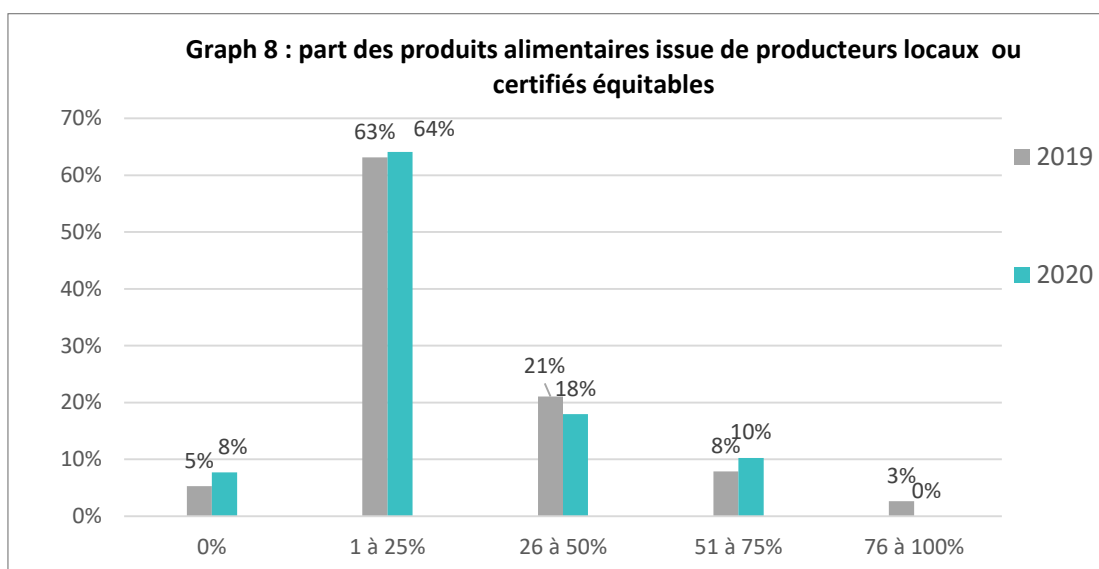


N :	44
Question :	Quelle part approximative des nuitées du centre d'hébergement a été concernée par cette collaboration?

<sup>13</sup> Voir méthodologie pour plus de précisions quant à la méthode d'estimation.

### 3.3. Soutien à l'économie locale & solidaire

Environ deux tiers des centres d'hébergement achètent entre 1 et 25% de leurs produits alimentaires auprès de producteurs locaux ou équitables. Pour environ 10% d'entre eux, il s'agit de plus de 50% de leurs produits alimentaires. Dans les exemples de produits locaux achetés, on retrouve des achats dans des magasins de proximité (boulangerie et boucherie locale) ou directement auprès de producteurs locaux, ainsi que l'achat de bières ou des jus artisanaux.



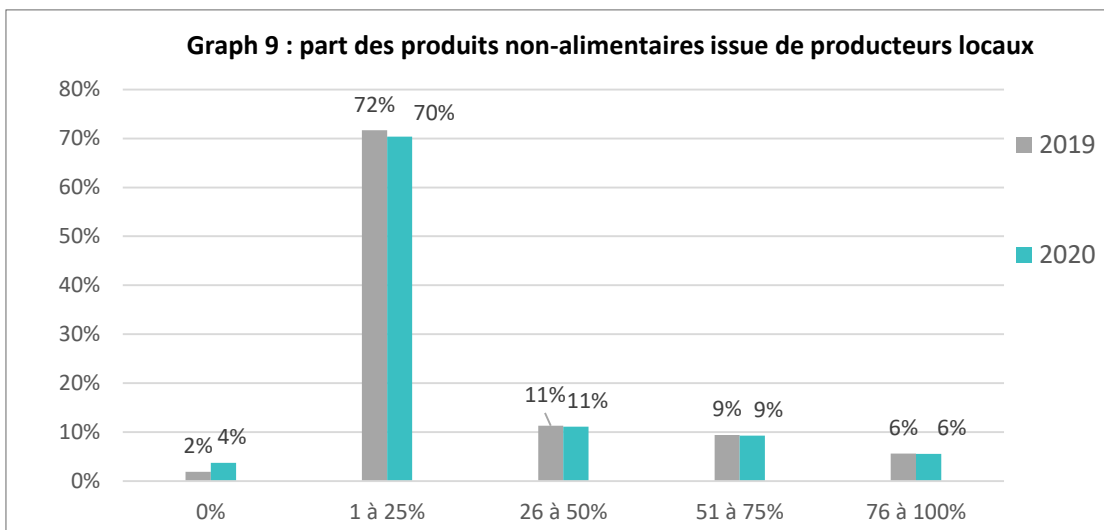
N :	39 <sup>14</sup>
Question :	Quelle part des produits alimentaires achetés par le centre d'hébergement (en volume d'achat sur l'année) était issue de producteurs locaux (produits à moins de 100 km) ou certifiés équitables (pour les produits non locaux)?

Pour les produits non alimentaires<sup>15</sup>, la part de produits issus de producteurs locaux est encore plus importante : environ 70% des centres d'hébergement achètent entre 1 et 25% de leurs produits non alimentaires auprès de producteurs locaux. Une petite partie des centres d'hébergement (environ 15% d'entre eux) achète plus de 50% de ses produits non alimentaires auprès de producteurs locaux. Les exemples donnés portent surtout sur la collaboration avec des entreprises locales pour des travaux de rénovation ou d'aménagement du centre d'hébergement.

<sup>14</sup> Une partie seulement des centres d'hébergement a été prise en compte dans le calcul, voir méthodologie pour plus de détails.

<sup>15</sup> Il apparaît dans certains commentaires que cette question n'était pas suffisamment précise et que la définition de producteurs locaux dans le cas de produits non alimentaires devrait être précisée.

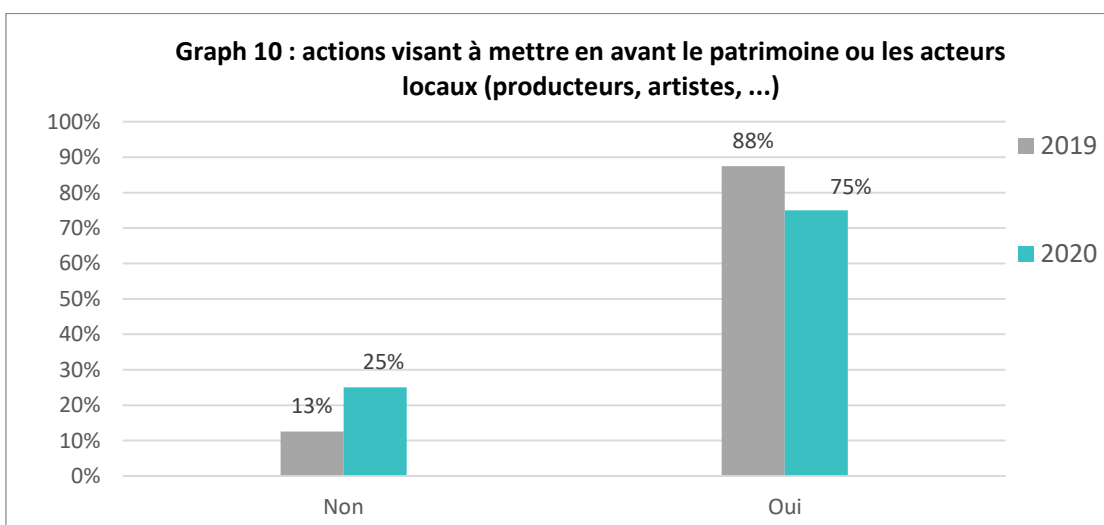




N :	54
Question :	Quelle part des produits non alimentaires et services achetés par le centre d'hébergement (en volume d'achat sur l'année) était issue de producteurs locaux (en ce compris pour les travaux d'aménagement des locaux)?

Au-delà des achats, les centres d'hébergement ont également mené des actions visant à mettre en avant producteurs locaux et le patrimoine local. En moyenne, en 2019 et 2020, environ 80% des centres d'hébergement ont mené des actions de ce type. Il y en a logiquement eu moins en 2020, compte-tenu de la crise sanitaire et des restrictions qu'elle a entraînées.

Parmi les actions citées, on retrouve tout ce qui concerne l'orientation des personnes accueillies dans les centres vers les producteurs et les activités locales ou la proposition d'activités locales aux groupes. Mais de nombreux centres organisent également des actions ponctuelles comme des journées du patrimoine, stands de dégustation de produits locaux, marchés locaux ou des actions spécifiques à partir de produits locaux. Les artistes locaux sont aussi ponctuellement mis à l'honneur via des expositions par exemple.

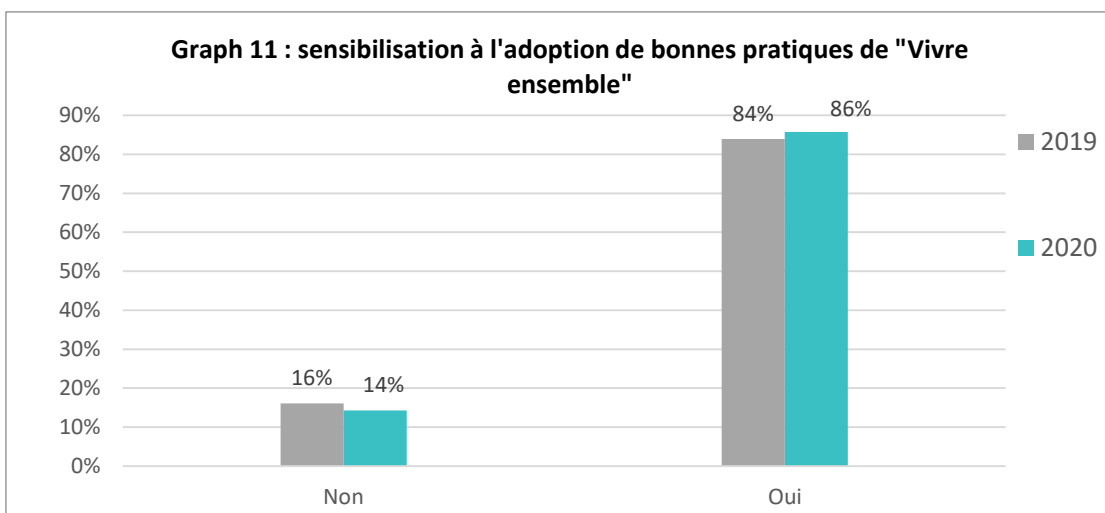


N :	57
Question :	Avez-vous organisé des actions visant à mettre en avant le patrimoine ou les acteurs locaux (producteurs, artistes, ...)?

### 3.4. Sensibilisation et éducation

Le tourisme a indéniablement des impacts positifs pour les personnes qui le pratiquent comme pour les résidents d'espaces touristes. L'importance de ces bénéfices dépend en partie du bon « vivre ensemble » entre touristes ou entre touristes et résidents locaux.

Il ressort du sondage que presque tous les centres d'hébergement (entre 84 et 86% selon les années) mènent des actions pour favoriser celui-ci. En effet, il s'agit souvent de valeurs et comportements qui sont au cœur du projet et de la mission des associations auxquelles ces centres sont rattachés. Ces actions impliquent des règles et recommandations reprises dans les règlements d'ordre intérieur des centres mais aussi leur promotion de manière transversale dans l'ensemble des actions mises en œuvre.



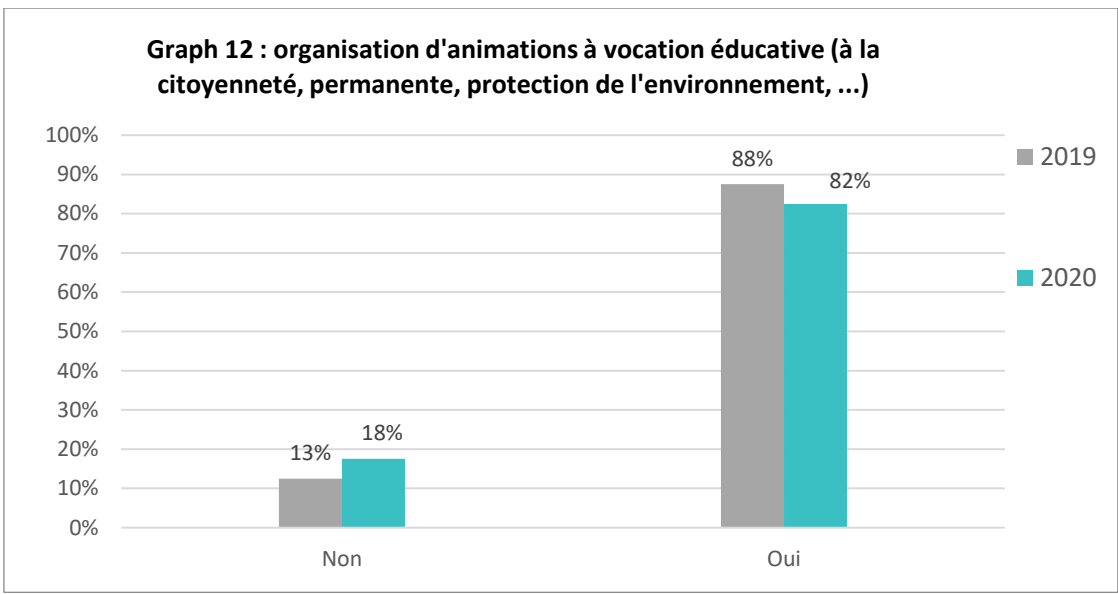
N :	57
Question :	Avez-vous sensibilisé les personnes qui fréquentent votre centre d'hébergement à l'adoption de bonnes pratiques de "Vivre ensemble" dans le centre et en dehors?

L'éducation à la citoyenneté, à la protection de l'environnement et au vivre ensemble fait partie intégrante de la mission de la plupart des associations de tourisme social, cela se traduit par l'organisation d'actions dans ces domaines dans la plupart des centres d'hébergement : en moyenne en 2019 et 2020, 85% des centres d'hébergement ont organisé des actions de ce type.

Au total, cela représente 10.315 actions en 2019 et 2.145 en 2020. La différence importante entre les deux années s'explique par la crise sanitaire qui a rendu les actions collectives difficiles à organiser.

Les actions menées vont des animations pour les classes vertes aux conférences et ateliers thématiques en passant par des « repair cafés », des formations pour les membres des associations ou même un concours de poésie. Les thématiques couvertes

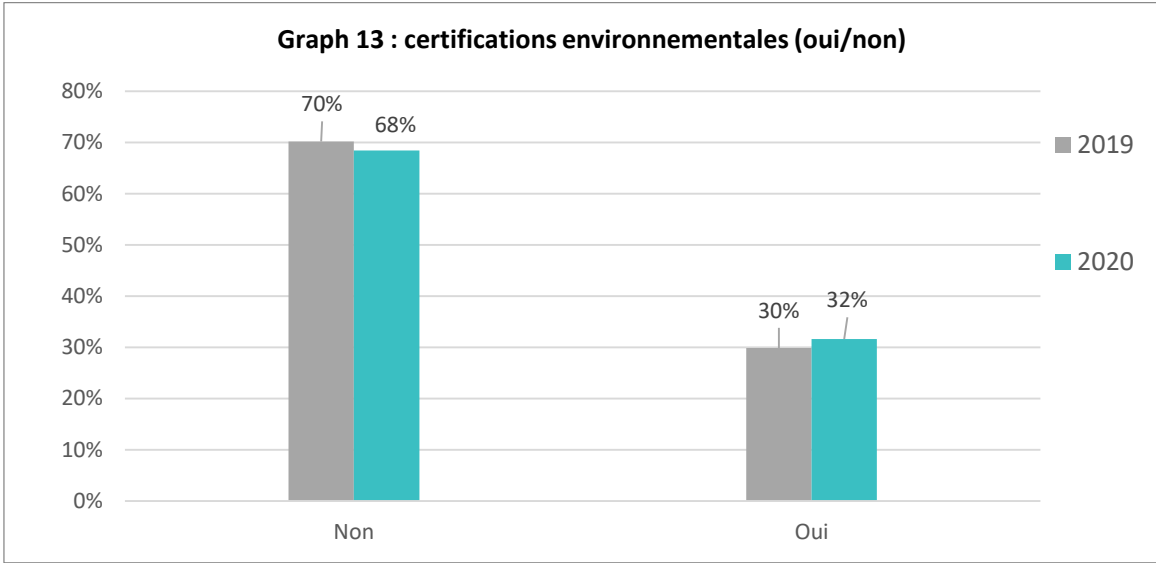
vont de la lutte contre les stéréotypes (liés au genre ou à l'origine) et la protection de l'environnement à la découverte du patrimoine local en passant par la santé et la nutrition.



N :	57
Question :	Avez-vous organisé des animations à vocation éducative (à la citoyenneté, permanente, protection de l'environnement, ...) pour les personnes qui fréquentent votre centre d'hébergement?

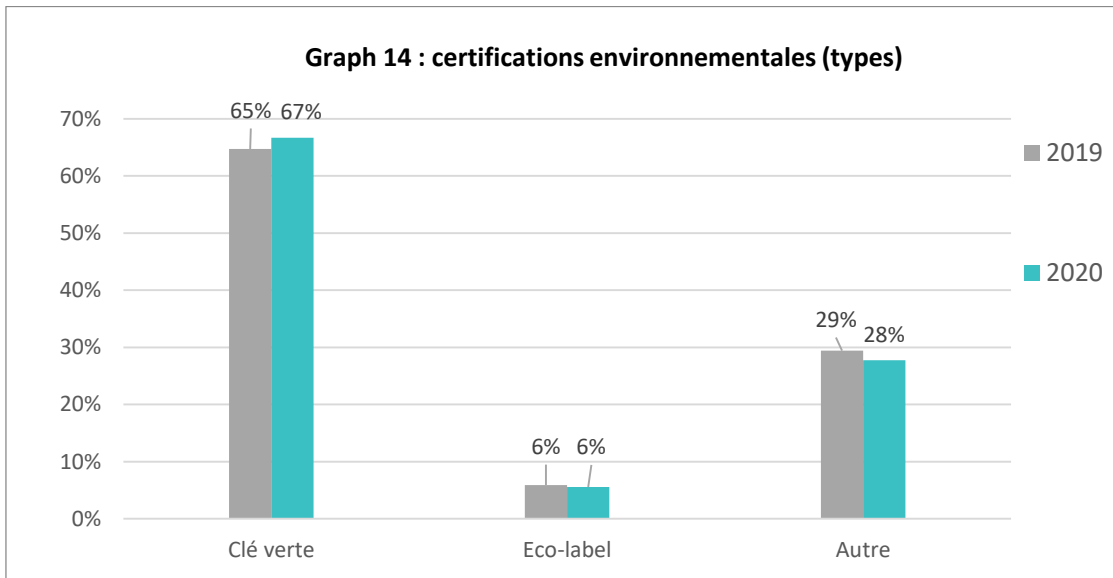
### 3.5. Réduction de l'impact environnemental

Près d'un tiers des centres d'hébergement possède une certification environnementale. Cette proportion a évolué favorablement entre 2019 et 2020 témoignant du souci croissant pour la protection de l'environnement.



N :	57 <sup>16</sup>
Question :	Est-ce que le centre d'hébergement possédait une ou plusieurs certifications environnementales?

Dans deux tiers des cas, il s'agit du label Clé verte. Dans les autres cas, il s'agit de l'éco-label, ou de certificats qualité (Hostelling International Quality & Sustainability Label ou du label Wallonie Destination Qualité).



20

N :	18
Question :	Est-ce que le centre d'hébergement possédait une ou plusieurs certifications environnementales?

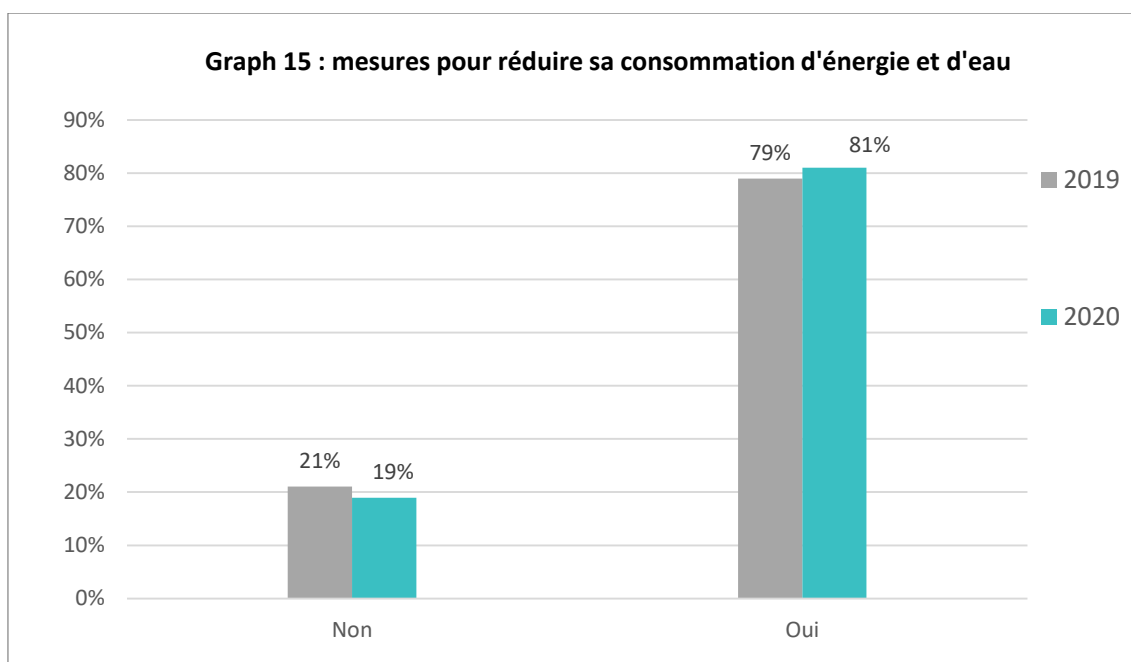
La certification environnementale est un gage de l'engagement du centre d'hébergement dans une démarche rigoureuse de réduction de son impact environnemental. Néanmoins, des centres ne possédant pas de certification mettent également des actions en œuvre.

En effet, comme l'illustrent les graphiques ci-dessous, environ 80% des centres d'hébergement ont pris des mesures pour réduire leur consommation d'énergie et d'eau. Ces actions sont essentiellement de plusieurs types :

- Des réflexions globales comportant une analyse des consommations qui ont par exemple permis d'identifier une fuite d'eau responsable d'une consommation excessive.
- Une sensibilisation des personnes accueillies, voire dans certains cas, une tarification des prix de location liée à la consommation d'énergie.
- Des aménagements qui réduisent globalement la consommation des bâtiments comme la récupération de l'eau de pluie pour les sanitaires ou l'installation de toilettes sèches, le renforcement de l'isolation des bâtiments, l'installation d'éclairages ou de systèmes de chauffage plus économes en énergie.

<sup>16</sup> Voir méthode pour la part d'hébergements prise en compte dans le calcul de cette proportion.

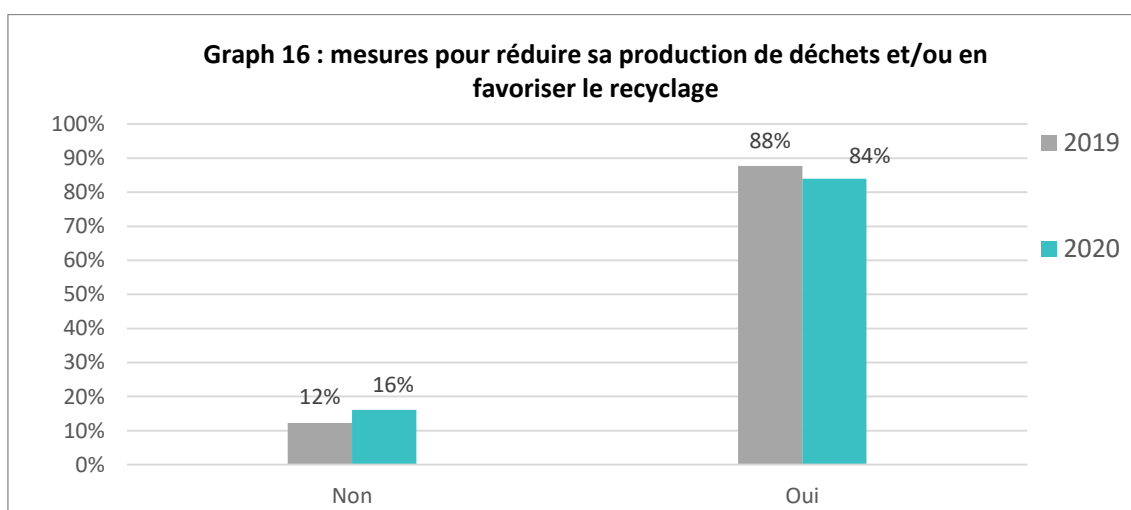
- Des aménagements qui favorisent l'économie d'énergie et d'eau comme des robinets à arrêt automatique ou des systèmes d'éclairage à détecteur de mouvements.



21

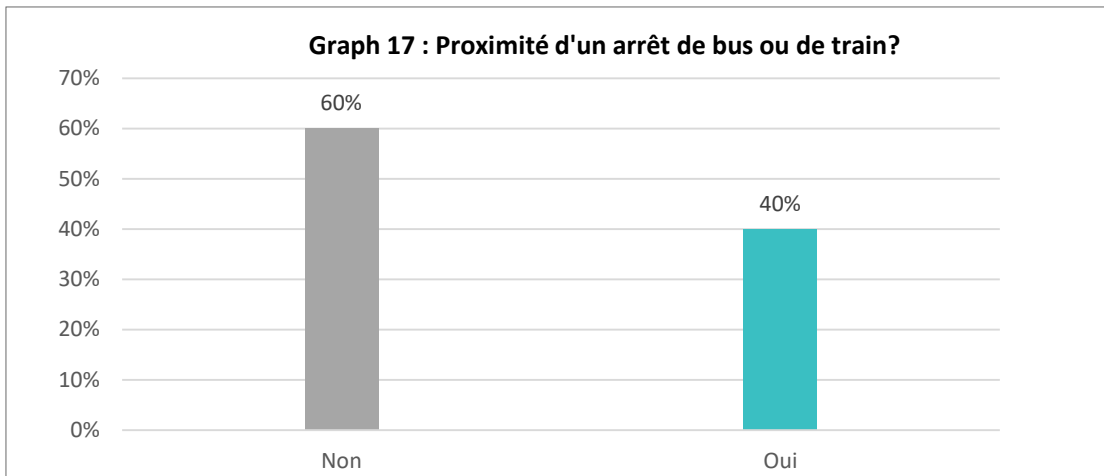
N :	57
Question :	Le centre d'hébergement a-t-il pris des mesures pour réduire sa consommation d'énergie et d'eau?

Dans le domaine de la production et du recyclage des déchets, les mêmes tendances s'observent puisqu'environ 86% des centres ont pris des mesures à ce niveau. Ces actions portent essentiellement sur la mise en œuvre du tri sélectif des déchets via les équipements adéquats et la sensibilisation des visiteurs sur le sujet via des panneaux ou des ateliers de réflexion. D'autres actions plus ponctuelles sont également mentionnées comme le remplacement des savons et shampoing d'accueil par des distributeurs ou la mise en place d'espaces compost ou la proposition de produits en vrac pour éviter le gaspillage et les déchets.



N :	57
Question :	Le centre d'hébergement a-t-il pris des mesures pour réduire sa production de déchets et/ou en favoriser le recyclage?

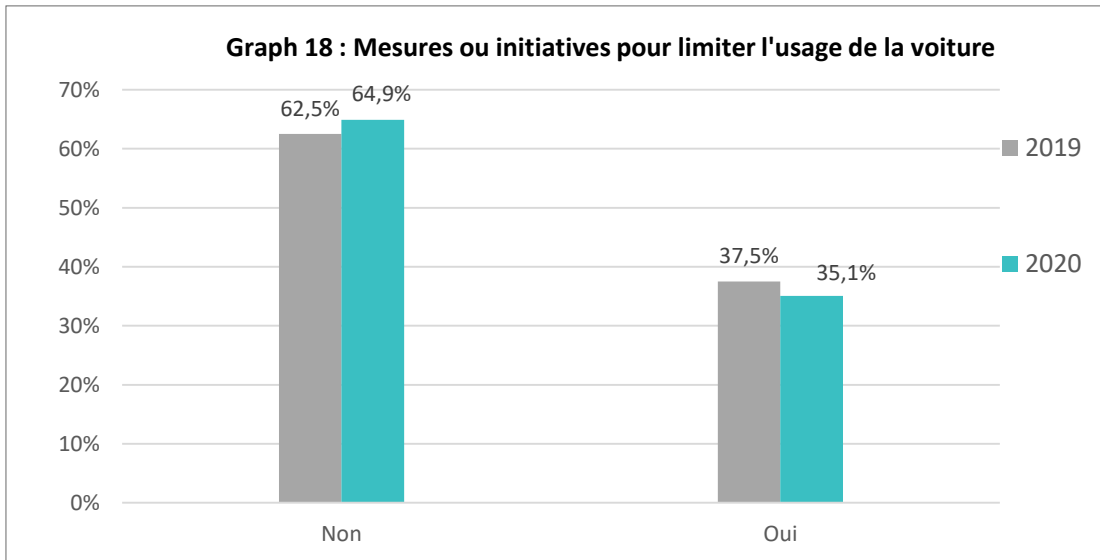
Un autre aspect important de l'impact environnemental du tourisme est le déplacement qu'il entraîne. Un déplacement en transport en commun est préférable à un déplacement en voiture. Néanmoins, il faut pour cela que l'hébergement de destination soit accessible en transport en commun. Comme l'illustre le graphique ci-dessous, ce n'est le cas que pour environ quatre centres d'hébergement sur dix. La proximité d'un arrêt n'est pas le seul facteur qui influence l'accessibilité en transport en commun d'un lieu, la fréquence à laquelle celui-ci est desservi joue également un rôle important. Or, il ressort de l'analyse que dans seulement 30% des cas, cette fréquence est supérieure à 10 passages par jour<sup>17</sup>. Par conséquent, il est plus juste de considérer que seulement 12% des centres d'hébergement de tourisme social sont facilement accessibles en transport en commun.



N :	57
Question :	Le centre d'hébergement est-il situé à proximité (à moins de 10 minutes à pied) d'un arrêt de bus ou de train?

Au-delà de la desserte en transport en commun sur laquelle le centre d'hébergement n'a aucune prise, il est possible d'encourager le recours au transport en commun de différentes manières. C'est ce que font plus d'un tiers des centres d'hébergement environ. Parmi les actions mises en œuvre, on retrouve l'information sur l'offre en transport en commun, la possibilité de location de vélo, l'aménagement des locaux pour accueillir les cyclistes (plusieurs centres ont le label Bienvenue vélo), l'organisation du covoiturage entre visiteurs ou l'organisation avec un mini-bus du centre d'hébergement de trajets de/vers la gare ou les lieux d'intérêt à proximité.

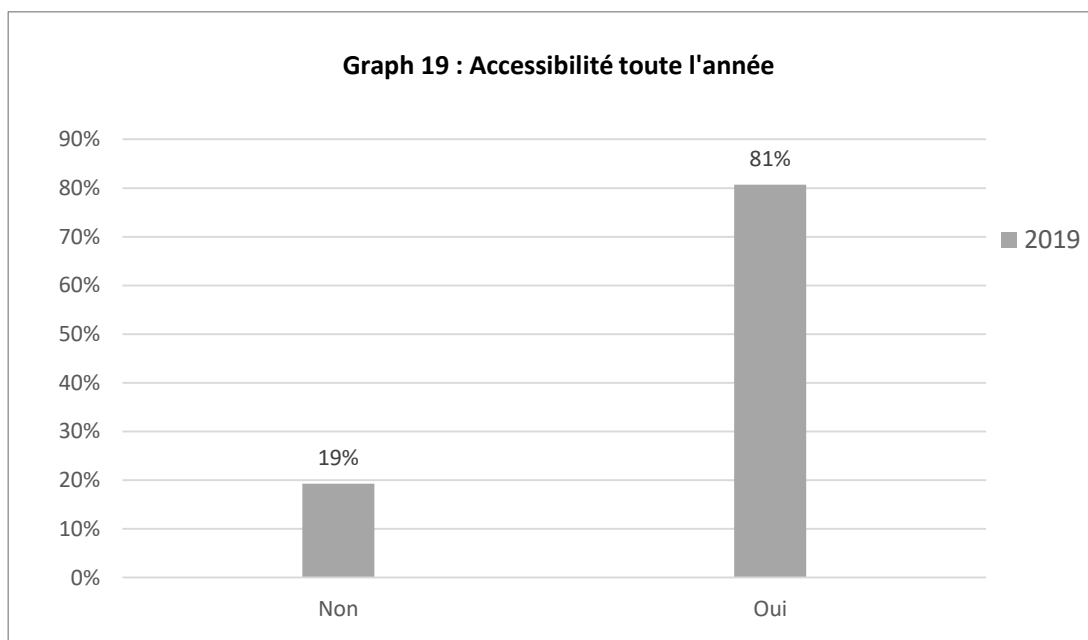
<sup>17</sup> chaque jour de semaine en période de congé scolaire.



N :	57
Question :	Le centre d'hébergement a-t-il pris des mesures ou initiatives pour limiter l'usage de la voiture de et vers celui-ci (mise à disposition de vélos ou trottinettes, organisation de covoiturage vers des destinations d'intérêt, informations sur les transports en commun à proximité, ...)?

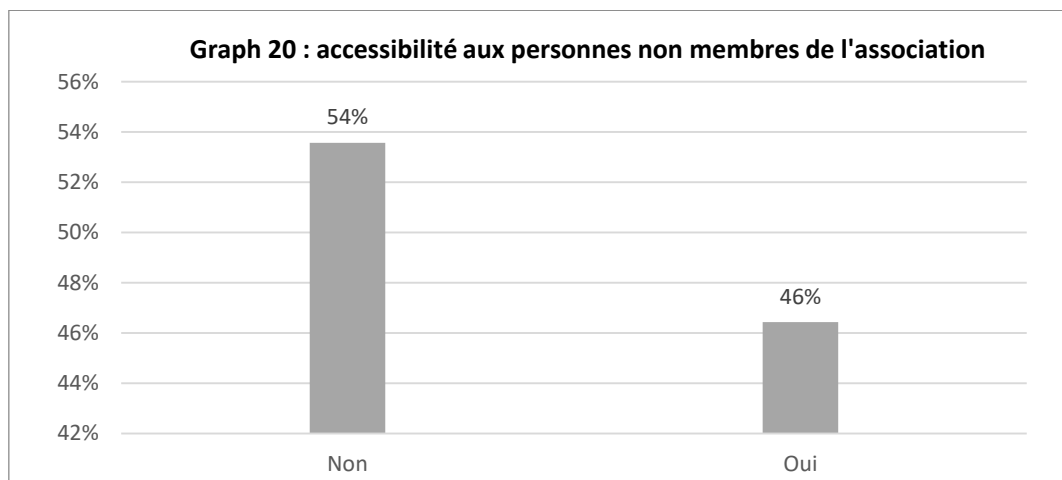
### 3.6. Accessibilité

En 2019, plus de 80% des centres étaient ouverts toute l'année. Les données pour 2020 ne sont pas reprises dans cette analyse parce qu'en raison de la crise sanitaire, certains centres d'hébergement ont dû fermer pendant une partie de l'année.



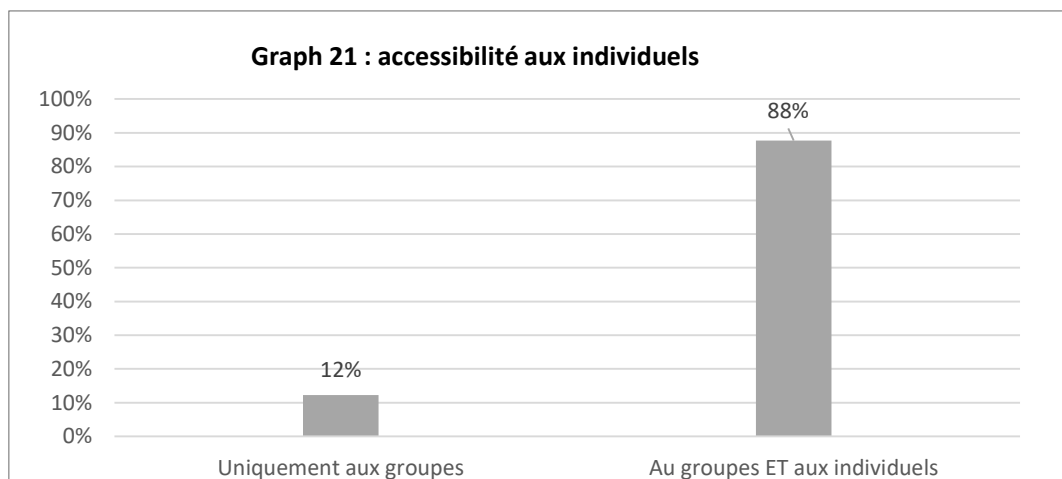
N :	57
Question :	Le centre d'hébergement était-il accessible toute l'année (sans période de fermeture de plus d'une semaine)?

Moins de la moitié des centres d'hébergement est ouvert uniquement aux membres de l'association à laquelle ils sont rattachés. Il faut néanmoins noter que, dans certains cas, une personne qui souhaite séjourner dans un centre d'hébergement réservé aux membres peut adhérer à l'association à laquelle il est rattaché en même temps qu'il réserve sa nuitée.



N :	56
Question :	Est-ce que le centre d'hébergement était accessible aux personnes non membres de l'association à laquelle il est rattaché?

La plupart des centres (88%) sont accessibles aux individuels mais un nombre limité d'entre eux, proposés en gestion propre, sont uniquement accessibles aux groupes.



N :	57
Question :	Est-ce que le centre d'hébergement était accessible?

L'accessibilité des centres pour les personnes à mobilité réduite est également un enjeu important. On constate qu'une partie relativement faible des centres sont certifiés Access-i, néanmoins cette proportion est nettement plus élevée que ce que l'on observe à l'échelle de l'ensemble des hébergements touristiques en Wallonie, dont seulement 0,6% sont certifiés Access-i.



Si l'on analyse cette problématique sous l'angle de la part des centres disposant d'au moins une chambre pour personnes à mobilité réduite, on constate que c'est le cas pour près de quatre centres d'hébergement sur dix.

